

UN NOUVEAU CHAPITRE CULTUREL POUR LE QUÉBEC

Consultation publique du ministère de la Culture et des Communications
sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Mémoire de la Ville de Terrebonne

Août 2016



Terrebonne

Une histoire de vie

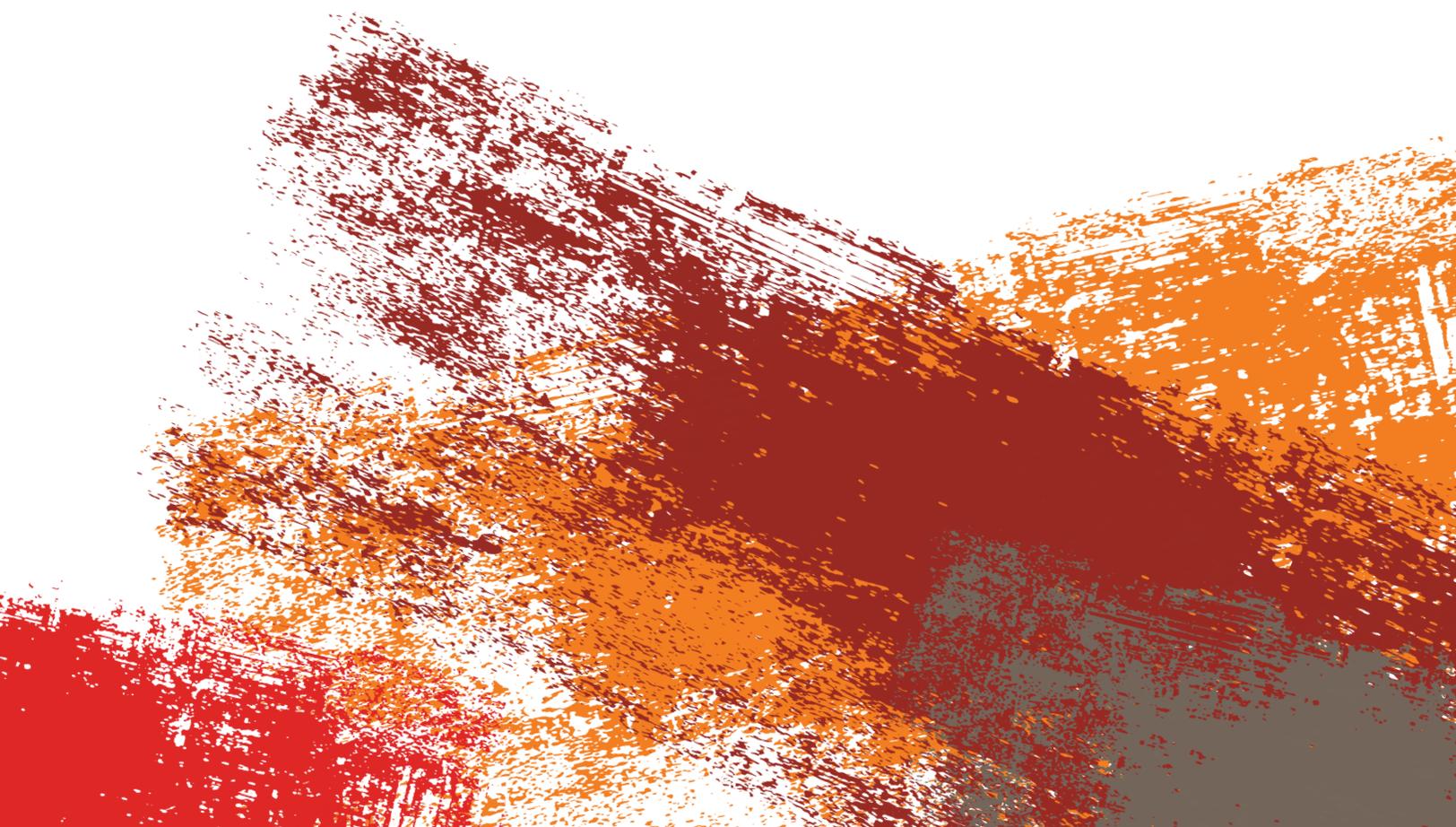
Préambule

D'emblée, la Ville de Terrebonne tient à saluer l'initiative du ministère de la Culture et des Communications de consulter les différents acteurs, organismes et institutions impliqués dans le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Consciente des importants enjeux que soulève une telle démarche, la Ville de Terrebonne souhaite soumettre ses recommandations au ministère et ainsi avoir voix à ce nouveau chapitre culturel qui se dessine pour le Québec.

Avec les mutations et l'évolution qu'a connues la société québécoise depuis les vingt-cinq dernières années, tant sur le plan technologique que sur le plan sociodémographique, l'actualisation de la politique culturelle s'avère nécessaire pour mieux répondre aux besoins des citoyens et des organismes, mais aussi pour s'adapter à ces nouvelles réalités.

C'est donc avec grand enthousiasme que la Ville de Terrebonne, par le dépôt de ce mémoire, désire contribuer à ce bel exercice démocratique.



Introduction

Présentation de la Ville de Terrebonne

Avec une population de plus de 112 000 citoyennes et citoyens et une superficie territoriale avoisinant les 155 kilomètres carrés, la Ville de Terrebonne, qui regroupe depuis 2001 les Villes de Lachenaie, La Plaine et Terrebonne, est la dixième ville en importance au Québec ainsi que la quatrième au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Moteur économique de la région de Lanaudière, Terrebonne constitue également un pôle culturel et historique d'importance avec, entre autres, des sites comme le Vieux-Terrebonne et l'Île-des-Moulins, et des investissements de plus de 7,5 M\$ chaque année dans le domaine de la culture.

De plus, la municipalité s'est dotée en 2012 de sa propre politique culturelle, fruit d'une vaste démarche de réflexion et de consultation auprès des citoyens et des divers acteurs et organismes locaux œuvrant dans le milieu culturel.

La politique culturelle de la Ville de Terrebonne se veut l'instrument privilégié d'expression de l'identité collective de la municipalité. Elle énonce également les engagements de l'administration à l'égard des moyens et des actions à mettre en œuvre pour que ces efforts apportent à nos citoyens tous les fruits escomptés. Son objectif principal est de faire de Terrebonne un milieu de vie où la culture est un facteur déterminant et distinctif de qualité de vie.

Fruit de décennies d'évolution marquées par les efforts concertés de centaines d'intervenants, d'artistes et de citoyens, Terrebonne est aujourd'hui dotée d'une gamme d'installations culturelles et d'une programmation d'événements culturels et d'activités de loisir et d'apprentissage à contenu culturels. L'ampleur et la richesse de cette offre sont dues aux talents et à l'engagement de multiples artistes et de citoyens agissant sous la coordination et l'inspiration d'une équipe municipale dévouée.

De plus, l'offre culturelle de la Ville de Terrebonne se démarque par ses programmes de soutien financier pour les artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, ainsi que par son programme d'acquisition d'œuvres d'art qui encouragent les talents locaux.

Sept grandes orientations balisent les actions de la Ville en matière de développement de la pratique artistique et culturelle :

- Associer la culture à l'image de marque de Terrebonne;
- Consolider et bonifier le parc d'installations consacrées à la culture;
- Consolider l'accès à la culture;
- Soutenir la vitalité culturelle et stimuler la diversité des pratiques;
- Valoriser l'apport culturel et l'intégration des nouveaux arrivants;
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine;
- Faire de la concertation le mode principal d'intervention.

En somme, la politique culturelle constitue un levier important du développement de Terrebonne en tant que communauté solidaire, vibrante et émancipée.

Quelques acquis et faits saillants en matière de vie culturelle à Terrebonne

- Le rayonnement du Vieux-Terrebonne;
- L'Île-des-Moulins, la maison Bélisle et le Théâtre du Vieux-Terrebonne;
- Les réalisations de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT);
- Un réseau de bibliothèques présent dans les quatre secteurs de la Ville;
- La gratuité pour les 65 ans et plus pour les activités produites par la municipalité;
- Le programme Loisirs pour tous;
- Les programmes de soutien à l'élite sportive, culturelle et artistique;
- La force appréciable du bénévolat citoyen;
- Les politiques de soutien supportant les partenaires associatifs;
- Les événements à grand déploiement comme le Grand concert symphonique, Le Festival vins et histoire, Terrebonne en Arts et la programmation estivale dans les parcs;
- La richesse des archives historiques et patrimoniales;
- L'entente culturelle avec le MCC;
- La démarche en cours visant à inventorier le patrimoine bâti, paysager et immatériel;
- Une Direction du loisir et de la vie communautaire hautement structurée;
- Une tradition de reconnaissance et de soutien à la vie associative;
- Une étroite collaboration avec le monde scolaire;
- Les plans d'action liés à la politique culturelle de la Ville.

Associations culturelles auxquelles participe la Ville de Terrebonne

- Association des bibliothèques publiques du Québec;
- Association des bibliothèques publiques de Laval, Laurentides, Lanaudière;
- Tables des grandes villes (bibliothèques);
- Tables des grandes villes (développement culturel);
- Rideau;
- Les Arts et la Ville;
- Culture Lanaudière;
- Hexagone (réseau culturel des 6 MRC de Lanaudière);
- Tables des intervenants culturels de la Commission scolaire des Affluents;
- Ponts culturels avec la Ville de Montréal;
- Culture pour tous.

Renouvellement de la politique culturelle du Québec

Les huit grands principes, présentés dans le cahier de consultation, qui serviront de toile de fond à la réflexion entourant la mise à jour de la politique culturelle du Québec sont tous à la fois pertinents et essentiels. Pour la Ville de Terrebonne, quatre parmi ces huit grands fondements retiennent plus particulièrement notre attention :

- Principe A : Le caractère essentiel de la culture
- Principe B : L'engagement renouvelé de l'État
- Principe C : L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture
- Principe F : La reconnaissance de la diversité

Dans le présent mémoire, nous formulerons les réponses aux questions thématiques soulevées dans le cahier de consultation sous forme de recommandations, en les regroupant sous le principe auquel elles se rattachent.

Principe A :

Le caractère essentiel de la culture

À Terrebonne, nous croyons fermement que la culture est porteuse de sens, d'identité et de valeurs, en plus de constituer un solide vecteur de cohésion sociale. C'est d'ailleurs sur ce principe qu'est fondée notre politique culturelle.

Afin d'appuyer ce principe et accroître le caractère essentiel de la culture, nous formulons les recommandations suivantes aux questions soumises dans le cahier de consultation :

2) Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?

- Maintenir le soutien aux différents programmes et événements culturels répartis sur le territoire québécois, et particulièrement celui aux organismes locaux et municipaux pour la réalisation d'une programmation locale et impliquant des artistes professionnels.

7) Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet, et les autres plateformes numériques?

- Soutenir les outils médiatiques actuels (télévision, radio, journaux) qui sont à la base de la diffusion culturelle dans les municipalités;
- Soutenir la production d'outils numériques de communication (portail de qualité, babillards électroniques, écrans tactiles, etc.), en complément des outils traditionnels comme le papier, qui rejoint encore une grande partie de la population.

Principe B :

L'engagement renouvelé de l'État

La participation et le soutien de l'État, à travers ses programmes et ses subventions, constituent un facteur déterminant dans le développement de la culture partout au Québec, notamment dans la mise en place et l'application de politiques et mesures propres aux municipalités.

Dans le cas de la Ville de Terrebonne, nos besoins se situent principalement au niveau des programmes d'aide à l'immobilier et aux infrastructures, ainsi qu'au niveau des besoins en restauration d'art public.

Également, étant donné que nos églises sont des bâtiments patrimoniaux précieux, il est important de les préserver, que ce soit pour leur vocation religieuse ou pour un usage alternatif. Nous croyons que l'état devrait contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur de cette richesse.

À Terrebonne, nous travaillons sur un partenariat avec l'Église Saint-Louis-de-France et un soutien de l'État nous aiderait à se procurer les équipements de scène et de logistique requis pour la tenue de concerts sur une base régulière.

Au niveau des bibliothèques, notre réseau n'a pas encore atteint sa maturité. Les quatre bibliothèques nécessitent des rénovations pour devenir plus conviviales. Nous sommes également en planification pour la relocalisation d'une des bibliothèques du réseau actuel et nous prévoyons la construction d'une cinquième bibliothèque.

En ce qui concerne le soutien et le développement des activités culturelles, nous travaillons sur un projet de centre culturel pour répondre aux besoins des artistes et de la communauté.

Ainsi, considérant également nos besoins en termes de salles de création, d'exposition et de spectacles pour auditoire réduit, les programmes de soutien financier en construction, en rénovation et en réaménagement seront essentiels pour nous.

Depuis trois ans, nous sommes en cours de développement de nos programmes d'événements culturels et d'animation dans les bibliothèques et nous notons une hausse de fréquentation de nos équipements actuels et des demandes de la clientèle pour des équipements de meilleure qualité. Les besoins en termes de matériel spécialisé sont donc croissants et criants.

Voici donc nos recommandations précises relativement aux questions soulevées dans le cahier de consultation :

11) Quel devrait être le rôle de l'État dans le patrimoine religieux?

- Contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur de la richesse que constitue le patrimoine religieux;
- Fournir un soutien logistique pour faciliter la tenue de spectacles et de concerts au sein de bâtiments religieux.

20) Le réseau des équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants pour la vitalité des communautés?

- Consolider et accroître les programmes de soutien financier en construction, en rénovation et en réaménagement pour les municipalités;
- Assister les municipalités au niveau de la fourniture de matériel spécialisé et d'équipements modernes dans les bibliothèques et dans les lieux de diffusion culturelle.

30) Comment le gouvernement du Québec devrait-il faciliter et appuyer le développement des marchés étrangers et canadien (hors Québec) en culture pour les créateurs d'ici, à l'heure où le numérique ouvre de nouveaux marchés et élargit les marchés existants, incluant celui de la Francophonie?

- Soutenir les demandes des créateurs en facilitant la promotion de leur contenu et les besoins techniques et pratiques liés à une tournée.

38) Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culture? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités?

- Maintenir et bonifier les ententes culturelles. Maintenir la souplesse de l'accompagnement de la Direction de Laval, Laurentides, Lanaudière qui aide la municipalité dans son développement culturel, patrimonial et littéraire;
- Élargir et ouvrir (selon le cas) les programmes de construction et d'accès à des achats d'équipements spécialisés (entretien ou achat de scènes mobiles, réaménagement de salles en studios, etc.);
- Maintenir le programme d'acquisition des livres pour les bibliothèques;
- Accompagner la Ville dans ses programmes de soutien auprès des artistes;
- Accompagner la Ville dans son programme de rénovation des œuvres d'art public qui sont sur son territoire et qui ne sont pas du programme du 1%;
- Soutenir les projets municipaux de construction d'équipements dédiés à la culture.

Principe C :

L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

Le souci d'accroître l'accessibilité à la culture pour chaque citoyen est permanent à Terrebonne. C'est pourquoi la consolidation de celle-ci est une des sept grandes orientations de notre politique culturelle.

Concrètement, la Ville entend poursuivre ses efforts d'adaptation de la programmation culturelle selon les besoins des différentes clientèles et utiliser la culture comme instrument d'inclusion sociale. Également, notre municipalité mise beaucoup sur la médiation culturelle, c'est-à-dire l'établissement de liens entre la culture, les arts et les différents publics, afin de susciter et développer un intérêt dans la population pour la pratique culturelle.

Plus précisément, nos recommandations en fonction des questions du cahier de consultation sont les suivantes :

3) Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc.?

- Avec la médiation culturelle et du financement, ouvrir la porte à des idées nouvelles et venant du milieu (parcours historique, parcours en art visuel, collaboration pour des activités hors bibliothèques, etc.);
- Permettre la présence d'artistes en résidence dans diverses institutions afin de permettre l'échange et l'apprentissage de l'art.

16) Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture?

- Offrir des vitrines et des expériences variées aux jeunes qui permettent la découverte de différents médiums d'expression artistique (cinéma, jeux interactifs, etc.);
- Adapter les formations et les moments d'apprentissage à la réalité des jeunes;
- Offrir aux jeunes des opportunités de partage et d'apprentissage auprès d'artistes professionnels.

Principe F :

La reconnaissance de la diversité

La Ville de Terrebonne considère comme une richesse pour sa communauté la présence croissante de communautés culturelles. Elle tient donc à soutenir les initiatives susceptibles de valoriser leur contribution à la vie culturelle municipale.

C'est pour cette raison que la municipalité n'hésite pas à intégrer la culture des nouveaux arrivants au sein de la programmation culturelle pour ainsi favoriser l'échange et le dialogue avec les communautés culturelles.

Concrètement, avec l'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la MRC Les Moulins, nous allons de l'avant avec des actions qui ciblent la population dans son ensemble, notamment avec les Concerts sans frontières, qui constituent un programme favorisant l'inclusion des cultures à travers le monde.

La Ville intervient également comme leader soit en initiant, soit en assumant la responsabilité et la coordination d'actions et de mesures, dans les domaines relevant juridiquement de ses compétences, obligations et pouvoirs, en plus d'intervenir comme partenaire en participant à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ces mêmes compétences.

Enfin, la Ville intervient aussi en tant que facilitatrice en soutenant l'intervention d'organismes ou de regroupements d'organismes communautaires du milieu.

Voici nos recommandations en cette matière suivant les questions du cahier de consultation :

23) Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration?

- Améliorer la connaissance des communautés culturelles et de leurs besoins particuliers;
- Favoriser l'échange avec les communautés culturelles;
- Sensibiliser les nouveaux arrivants à notre réalité culturelle;
- Maintenir le soutien à l'organisme d'intégration de notre municipalité (Aminate);
- Offrir des activités interculturelles dans l'ensemble des programmes de la vie associative, de l'animation et des arts, culture et bibliothèques et en faire la promotion auprès des nouveaux arrivants;
- Soutenir la création d'un événement interculturel estival et en assurer la tenue annuellement.

Synthèse des recommandations

Principe A :

Le caractère essentiel de la culture

- Maintenir le soutien aux différents programmes et événements culturels répartis sur le territoire québécois, et particulièrement celui aux organismes locaux et municipaux pour la réalisation d'une programmation locale et impliquant des artistes professionnels;
- Soutenir les outils médiatiques actuels (télévision, radio, journaux) qui sont à la base de la diffusion culturelle dans les municipalités et dans les lieux de diffusion culturelle;
- Soutenir la production d'outils numériques de communication (portail de qualité, babillards électroniques, écrans tactiles, etc.), en complément des outils traditionnels comme le papier, qui rejoint encore une grande partie de la population.

Principe B :

L'engagement renouvelé de l'État

- Contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur de la richesse que constitue le patrimoine religieux;
- Fournir un soutien logistique pour faciliter la tenue de spectacles et de concerts au sein de bâtiments religieux;
- Consolider et accroître les programmes de soutien financier en construction, en rénovation et en réaménagement pour les municipalités;
- Assister les municipalités au niveau de la fourniture de matériel spécialisé et d'équipements modernes dans les bibliothèques;
- Soutenir les demandes des créateurs en facilitant la promotion de leur contenu et les besoins techniques et pratiques liés à une tournée;
- Maintenir et bonifier les ententes culturelles. Maintenir la souplesse de l'accompagnement de la Direction de Laval, Laurentides, Lanaudière qui aide la municipalité dans son développement culturel, patrimonial et littéraire;
- Élargir et ouvrir (selon le cas) les programmes de construction et d'accès à des achats d'équipements spécialisés (entretien ou achat de scènes mobiles, réaménagement de salles en studios, etc.);
- Maintenir le programme d'acquisition des livres pour les bibliothèques;

- Accompagner la Ville dans ses programmes de soutien auprès des artistes;
- Accompagner la Ville dans son programme de rénovation des œuvres d'art public qui sont sur son territoire et qui ne sont pas du programme du 1%;
- Soutenir les projets municipaux de construction d'équipements dédiés à la culture.

Principe C :

L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

- Avec la médiation culturelle et du financement, ouvrir la porte à des idées nouvelles et venant du milieu (parcours historique, parcours en art visuel, collaboration pour des activités hors bibliothèques, etc.);
- Permettre la présence d'artistes en résidence dans diverses institutions afin de permettre l'échange et l'apprentissage de l'art;
- Offrir des vitrines et des expériences variées aux jeunes qui permettent la découverte de différents médiums d'expression artistique (cinéma, jeux interactifs, etc.);
- Adapter les formations et les moments d'apprentissage à la réalité des jeunes;
- Offrir aux jeunes des opportunités de partage et d'apprentissage auprès d'artistes professionnels.

Principe F :

La reconnaissance de la diversité

- Améliorer la connaissance des communautés culturelles et de leurs besoins particuliers;
- Favoriser l'échange avec les communautés culturelles;
- Sensibiliser les nouveaux arrivants à notre réalité culturelle;
- Maintenir le soutien à l'organisme d'intégration de notre municipalité (Aminate);
- Offrir des activités interculturelles dans l'ensemble des programmes de la vie associative, de l'animation et des arts, culture et bibliothèques et en faire la promotion auprès des nouveaux arrivants;
- Soutenir la création d'un événement interculturel estival et en assurer la tenue annuellement.